

Regards

sur Anjou

Volume 37, numéro 9 — Novembre 2010

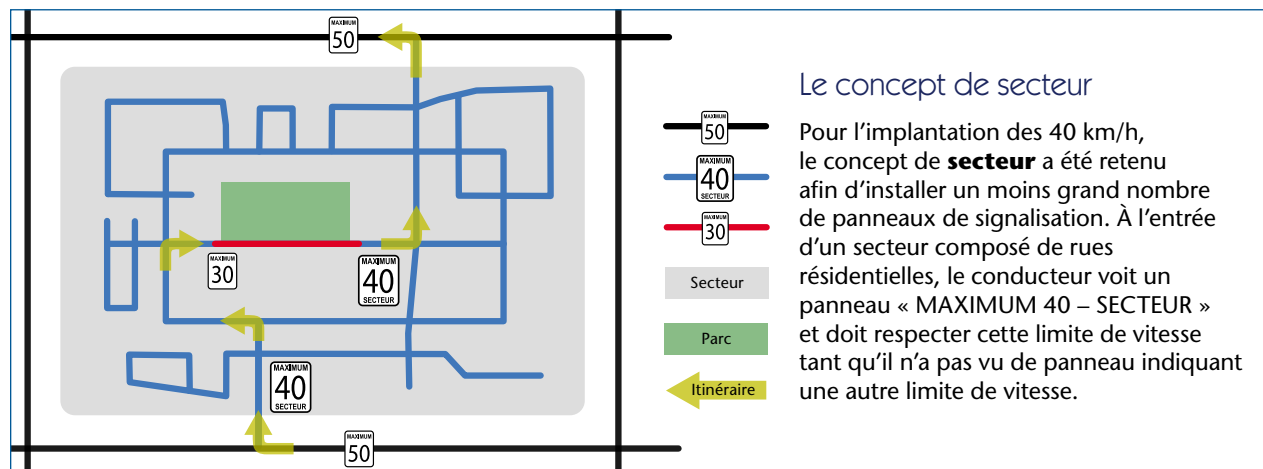


Prochainement: implantation de la vitesse à 40 km/h

Lors de la séance ordinaire du 5 octobre dernier, le conseil d'arrondissement a adopté un règlement visant à modifier le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou, afin de fixer de nouvelles limites de vitesse. Ces dernières seront **en vigueur à Anjou à compter du 3 janvier 2011**. Au cours des prochaines semaines, les nouveaux panneaux seront progressivement installés dans les rues.

Ainsi, de nouvelles limites de vitesse s'appliqueront dans l'arrondissement:

- la limite de **30 km/h** continuera de s'appliquer à proximité des écoles et des parcs;
- la limite de **40 km/h** sera en vigueur dans la plupart des secteurs résidentiels;
- la vitesse sera limitée à 50 km/h dans la plupart des autres artères, ainsi que dans les zones industrielles;
- enfin, sur les boulevards Henri-Bourassa en direction est, Métropolitain en direction ouest, entre Bourget et Ray-Lawson, et en direction est, de l'avenue Jean-Desprez aux limites de l'arrondissement, les automobilistes pourront rouler à 60 km/h.



Ces nouvelles mesures résultent du Plan de transport de Montréal qui a pour objectif de diminuer de 40 % les accidents d'ici 2018. Elles font partie du 17^e chantier qui porte plus particulièrement sur la sécurité des déplacements et dont certaines mesures (programme de sécurisation des intersections, installation de feux à décompte numérique et intensification des campagnes de sécurité routière) sont déjà mises en œuvre et ont contribué à réduire de façon significative les accidents sur le territoire de l'agglomération depuis 2007.

Rappelons que cette implantation se poursuivra graduellement dans l'ensemble des arrondissements de Montréal d'ici la fin de 2010 et que la Ville consultera les 15 autres villes reconstituées afin de coordonner l'implantation de ce projet sur l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

Enfin, n'oubliez pas que les conducteurs doivent en tout temps respecter la signalisation et les limites de vitesse en vigueur. La réduction de la limite de vitesse à 40 km/h est un pas de plus pour améliorer la qualité de vie des Montréalais. Elle permettra de réduire les risques d'accident et la gravité des blessures. La probabilité de décès d'un piéton heurté par un véhicule est de 70 % à 50 km/h, tandis qu'elle est de 25 %, à 40 km/h!

Renseignements sur les limites de vitesse: **311** ou www.ville.montreal.qc.ca/maximum40.

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Malheureusement, la **parade du père Noël ne sillonnera pas les rues d'Anjou cette année**, en raison des coupes budgétaires qui nous sont imposées par la Ville de Montréal. Je suis conscient que beaucoup d'entre vous teniez tout autant que moi à cette parade, mais les circonstances font en sorte que nous ne pouvons la tenir sans couper dans d'autres dépenses incompressibles. Nous avons dû faire un choix difficile. Toutefois, cela ne signifie pas que nous mettons un terme définitif à cette féerique tradition.

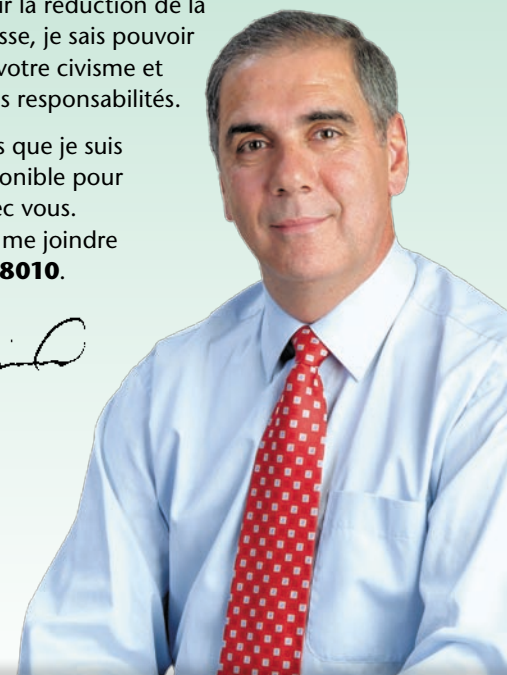
Cette année encore, c'est en novembre que nous soulignerons le **travail extraordinaire réalisé par tous les bénévoles** qui ne ménagent pas leurs efforts à Anjou dans le cadre d'une soirée qui leur sera consacrée et au cours de laquelle nous rendrons un hommage spécial à quelques personnes qui se sont particulièrement démarquées. Je salue d'ailleurs sincèrement leur dévouement et j'en profite pour inviter les personnes qui souhaiteraient consacrer un peu de leur temps à l'action bénévole à se joindre à eux. En effet, les associations ont de la difficulté à recruter de nouveaux bénévoles. Ainsi, si le défi vous intéresse, communiquez avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social qui saura vous orienter selon vos intérêts et vos disponibilités. Vous pourrez donner un sérieux coup de main pour organiser, par exemple, la parade du père Noël qui se tiendra dans le futur.

Par ailleurs, début janvier 2011, dans les secteurs résidentiels d'Anjou, la vitesse maximale passera de 50 à **40 km/heure**. Il s'agit d'un élément du Plan de transport de Montréal dont l'objectif est de réduire de façon importante, d'ici 2018, le nombre d'accidents ainsi que la gravité des blessures. Cette nouvelle réglementation ne doit toutefois pas faire oublier aux piétons qu'ils doivent adopter eux aussi des comportements sécuritaires pour traverser la chaussée.

À l'approche de **l'hiver**, je rappelle toujours aux propriétaires de garages ou d'entrées privées qu'ils doivent utiliser ces **stationnements** en tout temps afin que ceux qui n'ont pas cette chance puissent se garer en bordure de rue, en respectant néanmoins la règle d'un véhicule, un espace. Pour cette mesure ainsi que pour la réduction de la limite de vitesse, je sais pouvoir compter sur votre civisme et votre sens des responsabilités.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre au **514 493-8010**.

Luis Miranda



HORAIRE DE LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

Veillez prendre note que la mairie d'arrondissement est ouverte du lundi au vendredi de **8 h 30 à 16 h 30**.

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 7 décembre à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 13 et 27 novembre, et 11 décembre prochains entre 9h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!



Samedi 13 novembre
Andrée Hénault
Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou



Samedi 27 novembre
Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de ville



Samedi 11 décembre
Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, district Centre

Le Bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

On change d'heure... et de pile!

Nous changerons l'heure le **dimanche 7 novembre**. Profitez-en pour remplacer la pile de votre avertisseur de fumée et pour vérifier que cet appareil fonctionne correctement. Ce simple geste pourrait sauver la vie des membres de votre famille. Par ailleurs, nous vous rappelons que chacun a ses obligations:

- le propriétaire d'un bâtiment doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement ou une chambre à un nouveau locataire; **désormais muni d'une date d'expiration, cet appareil doit être remplacé lorsqu'il atteint la date inscrite sur le boîtier;**
- le locataire est tenu de changer la pile de l'avertisseur tous les six mois et d'informer sans délai le propriétaire de tout avertisseur défectueux.

Pensez-y cette fin de semaine pour ne pas oublier! En effet, ce petit dispositif peu onéreux est encore le meilleur moyen de vous alerter dès le début d'un incendie.

Déneigement des terrains Votre entrepreneur a-t-il son permis?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de **100 \$ pour le premier véhicule à moteur** et de **25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom**. Ce permis est valide du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements: **514 493-8000 ou 311**.

Stationnement des véhicules Faisons de la place aux autres

De nombreux automobilistes, notamment les locataires, ne disposent pas d'un stationnement privé et doivent garer leur véhicule en bordure de rue.

Pour leur laisser de la place, l'administration municipale demande aux personnes qui ont à leur disposition un garage ou une entrée privée d'y stationner leur véhicule en tout temps. Elle invite également tous les automobilistes à se garer de telle manière qu'un seul véhicule n'occupe pas simultanément deux places. Nous vous remercions de votre collaboration.



Avis aux piétons Où, quand et comment traverser en sécurité?

Chaque année, de nombreux piétons sont fauchés par les automobilistes. Dans certains cas, ces accidents sont dus au manque de respect de la signalisation de la part du piéton. Ainsi, nous vous rappelons quelques règles à respecter.

La signalisation vous indique clairement quand traverser:

Traversez au bon moment en marchant (et non en courant).



Ne vous engagez pas.



Sans feu pour piétons, respectez le feu de circulation.

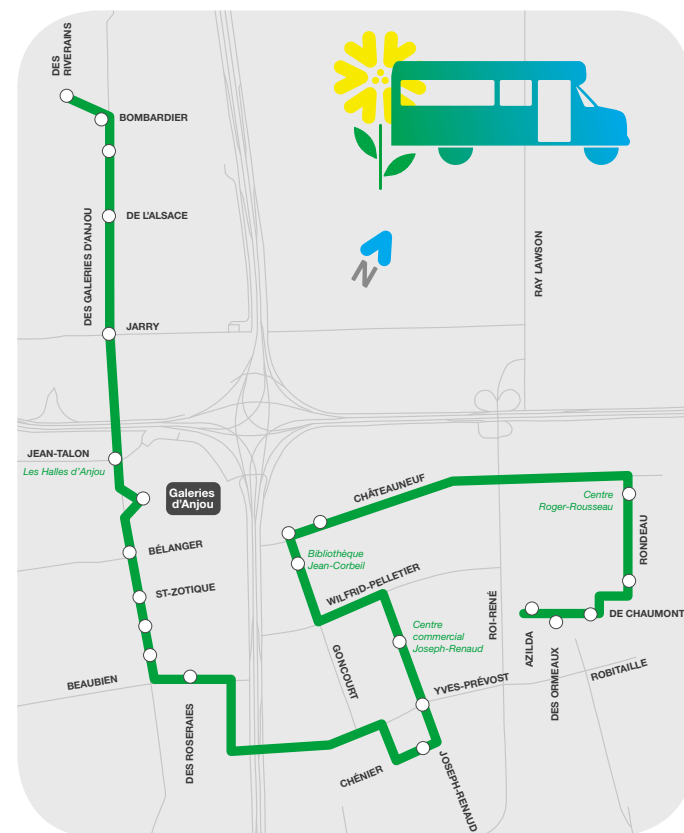
De bonnes habitudes en tout temps:

- Attendez votre tour sur le trottoir et non dans la rue;
- Regardez des deux côtés avant de traverser, même si vous avez la priorité;
- Assurez-vous d'être vu par les conducteurs;
- Traversez entre les lignes du passage pour piétons et non en diagonale;
- Ne traversez jamais entre deux intersections.

Enfin, rappelez-vous que le piéton n'est pas prioritaire s'il n'y a pas de signalisation à une intersection (feu de piéton, feu de circulation ou encore passage pour piéton).

Enseigner ces règles de sécurité à votre enfant dès son plus jeune âge en étant pour lui un modèle est encore la meilleure façon de lui faire adopter ces comportements sécuritaires!

Un service pour les aînés Parcours de la navette Or Anjou



Les aînés de notre arrondissement peuvent maintenant profiter d'un minibus, la navette Or Anjou (ligne 260), qui facilite leurs déplacements dans Anjou.

Trois jours par semaine, entre 9h et 16h, cette navette se rend, aller-retour, de la Résidence Anjou-sur-le-Lac (au nord) à l'intersection des avenues Chaumont et Des Ormeaux (au sud). Elle dessert huit résidences pour aînés ainsi que les principaux points d'intérêt locaux de cette clientèle. Le minibus s'arrête notamment aux Halles d'Anjou, aux Galeries d'Anjou, au Centre communautaire Chénier, à la bibliothèque Jean-Corbeil et au Centre Roger-Rousseau.

Le schéma ci-dessus vous présente le parcours. Le droit de passage est le même que celui établi sur l'ensemble du réseau de bus et de métro de la STM.

Renseignements: **514 786-46-36** (STM-Info) ou **514 288-6287** (Autobus) ou www.stm.info.



Construction du nouveau siège social de l'ACQ dans l'arrondissement d'Anjou

Le printemps dernier, l'Association de la construction du Québec (ACQ) a fait l'acquisition d'un terrain dans l'arrondissement d'Anjou pour y construire un édifice à bureaux de trois étages, certifié LEED, afin d'abriter son siège social et la centaine de personnes qui y travaille, incluant l'équipe de Qualité Habitation. Situé au 9200, boulevard Métropolitain Est, l'immeuble est actuellement en construction et les travaux vont se poursuivre jusqu'en février 2011. Cette construction de 5 202,5 m² est réalisée par l'entrepreneur général AXIM Construction de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les autres firmes de professionnels associées au projet sont les architectes Proulx et Savard, Cardin, Ramirez, Julien, EMS ingénierie, Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés et Teknika HBA.



« Nous voulions demeurer près des axes routiers majeurs à Montréal quand est venu le temps de déterminer le futur emplacement de notre siège social », a dit M. Claude Godbout, directeur général de l'Association de la construction du Québec. Il faut bien admettre que l'espace commençait à manquer dans l'immeuble du boulevard des Galeries-d'Anjou et il fallait envisager la construction d'un nouveau siège social afin de créer un environnement plus convivial pour les employés et pour la clientèle.

L'ACQ en bref

L'ACQ, le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de l'industrie de la construction du Québec, est en lien quotidien avec près de 15 000 entreprises. De fait, elle regroupe 11 associations et dispose de bureaux dans 18 villes du Québec. Elle offre, par exemple, à ses membres des services-conseils en relations du travail, en santé et sécurité du travail, des mutuelles de prévention, de la gestion personnalisée en santé, des assurances collectives, une aide juridique gratuite, un programme de formation complet reconnu par la Régie du bâtiment du Québec ainsi que des missions commerciales axées sur le développement des marchés canadien et américain.



Crédit : Les architectes Proulx et Savard, Cardin, Ramirez, Julien

Concours Maisons fleuries 2010

Toutes nos félicitations aux gagnants

L'arrondissement remercie toutes les personnes qui ont rivalisé de créativité pour embellir leur propriété cet été. Parterre, balcons, terrasses et jardins regorgeaient de gerbes de fleurs, d'arbustes aux couleurs multicolores et aux parfums délicats. Ainsi, la population a profité d'un cadre de vie agréable qui a contribué à améliorer sa qualité de vie. Les efforts de ces personnes ont été récompensés par le concours Maisons fleuries 2010.

Les gagnants de ce concours ont été invités à assister à une cérémonie, le 15 octobre, à la mairie d'arrondissement. Une plaque commémorative leur a été remise par les élus de l'arrondissement en présence des membres du comité d'embellissement.

Voici la liste des gagnants :

M^{me} et M. Cantatore

8710, place des Lilas

M^{me} et M. Georges Chassé

8737, place des Lilas

M^{me} et M. Yenzio

8730, place des Lilas

Condo Le Neuville

8220, avenue Neuville

Villa Latella – Phase 8

7295, avenue De Beaufort

Remax Excellence

7130, rue Beaubien

Dic Ann's Hamburgers – Lawrence Zammit

6110, boulevard Louis-H.-La Fontaine

M^{me} Andrée Guénette

5968, avenue du Bocage

Famille Reino

7740, avenue d'Aubigny

M^{me} Alice Vo et M. Charles Raschella

8180, boulevard Yves-Prévost

M^{me} et M. Roy

7080, avenue Montpensier

Famille To

7661, avenue des Vendéens

Famille Bayard et Barrette

7804, place Blain

M^{me} Danielle Thibault

7501, boulevard Joseph-Renaud

M^{me} Diane Albert

8380, place de Croissy

M^{me} Francine Grondin

8353, place Chanceaux

M^{me} Isabel et M. Jose Ribeiro

6936, avenue Rhéaume

M^{me} Vicky Dufault

7058, avenue Des Ormeaux

M^{me} Francine Trudeau et M. Mario Brousseau

7385, avenue Jean-Desprez

M^{me} Micheline Gauthier Beauvais

et M. Jacques Gauthier

7458, avenue Baldwin

**Élus et membres du comité d'embellissement**

Première rangée de gauche à droite: M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Pierrette Turcotte, M^{me} Thérèse Goyette (présidente), M^{me} Annie Dastous et M^{me} Jacqueline Lacombe.

Deuxième rangée : M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, M^{me} Gisèle Gagnon, M^{me} Nicole Corbeil, M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement, M^{me} Jeannine Lebire, M^{me} Claudette Bélanger, M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement.



Les élus de l'arrondissement ont accueilli à la mairie les gagnants du Concours Maisons fleuries 2010.

L'arrondissement remercie toutes les personnes qui ont contribué à faire de notre communauté un milieu où il fait bon vivre.

Concours de décorations de Noël

C'est avec grand plaisir que le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite tous les citoyens à participer au prochain concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription.

Des lumières plein la vue

Du 5 au 12 décembre, après 18h, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes. Et du 13 au 20 décembre, après 18h, un photographe circulera dans les rues pour prendre des photos aux adresses préalablement sélectionnées.

Pour participer au concours, il vous suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de laisser vos décorations allumées, après 18h, du 5 au 20 décembre.

Le comité d'embellissement: son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement, et d'une représentante de la Ville. En vue de sélectionner les plus belles décorations, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les plus belles réalisations. Enfin, le comité organise la soirée de remise des plaques honorifiques aux gagnants.

Règlements du concours

Catégories

Maison unifamiliale, duplex et maison de ville
Balcon
Condominium
Commerce

Critères de sélection

Originalité
Apparence générale
Disposition des divers éléments
Harmonie des couleurs

Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégorie et par quartier. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

Bonne chance à tous les participants!



BIBLIOTHÈQUE
Jean-Corbeil

Bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Concord
Bibliothèque du Haut-Anjou, 7070, rue Jarry Est

Du nouveau côté BD à la bibliothèque Jean-Corbeil

Pour permettre aux amateurs de bandes dessinées de les « dévorer » encore plus facilement, les BD adultes se trouvent dorénavant près de la section jeunesse, à côté des BD pour enfants, et les mangas (BD japonaises) sont maintenant réunis à la fin des collections pour adultes et adolescents. De plus, une nouvelle collection de BD destinée aux adolescents a été créée. Avis aux intéressés!

Heure du conte dans le Haut-Anjou

Samedis 6 novembre et 4 décembre à 10h

Pour les 5 à 8 ans

Dans le cadre des *Rendez-vous Samedi tout*, les bibliothèques d'Anjou invitent les jeunes et leurs parents à goûter au monde de la lecture avec l'animatrice Caroline Barber. Contes, rires et découvertes seront de rigueur!

Ces activités sont gratuites et se déroulent à l'École Jacques-Rousseau (7455, rue Jarry Est).



Rétrospective sur les activités estivales

À en juger par le taux de participation, les fêtes de quartier, les concerts sur l'herbe et autres activités organisées par l'arrondissement ont été très appréciées par la population. Une bonne motivation pour vous concocter une belle programmation l'an prochain! L'arrondissement remercie les bénévoles des Chevaliers de Colomb qui ont préparé de délicieux hot dogs lors de ces divers événements.



Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30

Accueil, information et orientation: **514 493-8000**

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Octane Stratégies & Communications
Impression: Trahan Dugas imprimeur (TDI)
Tirage: 22 700 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Site Web: ville.montreal.qc.ca/anjou
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Découvrir l'opéra

L'arrondissement d'Anjou et la caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter ce concert le **jeudi 9 décembre à 20h à l'église Jean XXIII**, 7101, avenue de l'Alsace (les portes de l'église ouvriront dès 19h15). La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

La gagnante du Concours Apéro à l'Opéra 2009, Annie Sanschagrin, et le finaliste, Pierre Verreault, vous enchanteront avec des chants de Noël et les plus beaux airs d'opéra du répertoire. Venez entendre des airs de *M^{me} Butterfly*, *La Traviata*, *Turendot*, *Werther*, etc.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité dans l'une des deux bibliothèques d'Anjou, aux heures d'ouverture habituelles. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Renseignements: **514 493-8200** (jour) et à la billetterie au **514 493-8266** (jour, soir et fin de semaine).



Desjardins
Caisse populaire d'Anjou

